

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 21 octobre 2021

Réunion du Service Public de l'Emploi Régional (SPER)

Le SPER est l'instance de dialogue et d'échanges sur la stratégie de l'emploi en Martinique. Il se réunit plusieurs fois par an et aborde de manière détaillée le déploiement des contrats aidés, des mesures d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi.

Pour rappel, lors du COPIL du 20 juillet 2021 relatif au déploiement général du plan de relance, qui s'est tenu sous la coprésidence du préfet et du président du conseil exécutif de Martinique, ce dernier souhaitait diminuer au maximum la charge financière des employeurs potentiels de contrats aidés, par la mise en place d'un dispositif d'aide incitative à l'embauche.

Dans le cadre du dispositif France Relance, complété par les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté, une nouvelle réunion du SPER a été organisée ce mardi 19 octobre 2021. Coprésidée par le préfet et le président du Conseil exécutif de Martinique en présence de la sous-préfète à la Relance, de Pôle Emploi, des missions locales et de l'ensemble des acteurs concernés, cette réunion a permis d'acter cet engagement commun en faveur de l'emploi des jeunes par la signature de 2 conventions :

1- La convention cadre relative au cofinancement de parcours emploi compétence (PEC) en Martinique signée par le préfet, le président du Conseil exécutif, les missions locales, l'ASP, pôle emploi et cap emploi permettant de marquer l'ensemble des interventions au titre du dispositif de cofinancement Etat-CTM.

2- La convention de mandat entre la CTM et l'ASP fixant les conditions de participation financière de la collectivité au cofinancement du dispositif incitatif d'aide à l'embauche pour faciliter et booster les contrats PEC.

Ces actions conjointes État - CTM ont pour but de permettre à la Martinique d'insérer d'ici la fin de l'année l'ensemble des publics concernés.

Une campagne commune d'information et de sensibilisation est actuellement adressée aux maires, aux EPCI, aux socio-professionnels et aux associations pour les associer à cet effort pour l'emploi ainsi qu'aux projets qui ont besoin de leurs compétences au bénéfice du territoire.

Mesure	Taux de prise en charge (Etat/CTM)
PEC tout public	75 % + 20% soit 95%
CIE tout public	47% + 200 € (mensuel par contrat)
PEC QPV/ZRR	80 %
PEC jeunes et PEC QPV jeunes	80 % + 15% soit 95%
CIE jeunes	47% + 200 € (mensuel par contrat)